

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 26/12/2023

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

REPRISE DE L'AFFAIRE N° 38 :

RENCONTRE EMC/MBSC (S) DU 15/12/2023

- CHAABI Akram lic N° 0986 (EMC) 3M/F pour agression envers adversaire dont un (01) Match avec sursis. Amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- Un (01) Mois dont deux Mois avec sursis de suspension fermes de toute fonction officielle à Monsieur MAHCENE Abdelkrim lic N° 0021 (Entraîneur) du club EMC pour propos injurieux envers arbitre et amende de 5000.00 DA est infligée au club .
- BELHIKHALIL lic N° 0953 (03) Trois M/F pour agression envers adversaire dont un (01) Avec sursis.

AFF N° 45 : RENC ESAA/JJAM (C) DU 16/12/2023

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence des deux équipes sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par Ces Motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité aux deux (02) Equipes et amende de 15000.00 DA est infligée pour les deux équipes payable avant le 16/01/2024 (1^{ER} FORFAIT).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

LE PRESIDENT

A . ZARZI

LE SECRETAIRE

O . BAHLOUL